

CALCUL DU COÛT DES LOCAUX SCOLAIRES

COMPTES ANNEE 2015

	page
I. Barème de calcul	2
II. Directives	3
III. Récapitulatif de l'inventaire des locaux	5
IV. Récapitulatif des coûts	8
V. Comparaison entre résultats définitifs et budget	11
VI. Coût d'un local de type A (salle de classe ou équivalent)	15
VII. Récapitulatif des amortissements et des intérêts	16
VIII. Planification des durées d'amortissement	22

L'article 23 des statuts définit la façon dont les locaux scolaires sont gérés au sein de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) :

Les communes associées s'engagent à mettre à disposition de l'ASIME, dans les bâtiments situés sur leur territoire, des salles de classe, des salles spécialisées, ainsi que des locaux sportifs qui lui sont nécessaires, conçus, équipés et meublés, conformément aux exigences du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

En contrepartie, elles reçoivent une indemnité annuelle arrêtée par le Comité de direction selon le barème des coûts des bâtiments adopté par le Conseil intercommunal. Cette indemnité se calcule en prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les charges et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux.

POUR CALCUL	INDEX >2007	BASE INDEX 1 2007
----------------	----------------	-------------------------

INDEX DES PRIX A LA CONSOMMATION
INDEX DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION ZH

100	← 100
100	← 100

A	AMORTISSEMENT (cf. notes 1 et 2)		Années	30 (cf. note 3)			
B	INTERETS		%	4.0%			
C	FRAIS D'EXPLOITATION (AU FORFAIT) (cf. note 4)	TYPE (cf. note 5)					
	COLLEGES						
	SALLES DE CLASSE	A	Par unité	70 m ²	10'000.00	100	10'000
	SALLES SPECIFIQUES	B	Par m ²		142.86	100	142.86
	SALLES DE SPORT						
	SALLES DE RYTHMIQUE		Par unité		35'000.00	100	35'000
	SALLES DE GYMNASTIQUE	VD 1	Par unité		60'000.00	100	60'000
		VD 2	Par unité		80'000.00	100	80'000
		VD 3	Par unité		90'000.00	100	90'000
D	FRAIS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS (AU FORFAIT) (cf. note 4)	TYPE (cf. note 5)					
	COLLEGES						
	SALLES DE CLASSE	A	Par unité	70 m ²	2'500.00	100	2'500
	SALLES SPECIFIQUES	B	Par m ²		35.71	100	35.71
	SALLES DE SPORT						
	SALLES DE RYTHMIQUE		Par unité		10'000.00	100	10'000
	SALLES DE GYMNASTIQUE	VD 1	Par unité		15'000.00	100	15'000
		VD 2	Par unité		25'000.00	100	25'000
		VD 3	Par unité		30'000.00	100	30'000

Ce barème a été fixé et approuvé par le Conseil intercommunal lors de la création de l'ASIME le 22 mai 2008.

Toute modification du barème devra être approuvée par le Conseil intercommunal.

1. Les travaux de construction et de rénovation lourde sont pris en compte sous la forme d'**investissements**. L'ASIME met à disposition des communes membres un formulaire permettant d'identifier les principales caractéristiques du bâtiment et le montant de l'investissement prévu.
2. Lorsqu'une commune désire soumettre un tel investissement à l'ASIME, la **procédure à suivre** est la suivante :
 - a) La commune remplit le formulaire et le retourne au Comité de direction de l'ASIME.
 - b) Le Comité de direction étudie la demande et consulte le Conseil d'établissement. Il décide ensuite de prendre en compte ou non le montant d'investissement. Puis il communique sa décision à la commune concernée.
 - c) En cas de décision positive, le directeur administratif intègre l'investissement dans l'inventaire des locaux scolaires et calcule l'amortissement et les intérêts. Les chiffres seront pris en compte dans le prochain budget qui sera soumis au Conseil intercommunal
 - d) A la fin des travaux (mais au plus tard dans un délai de 3 ans), la commune transmet spontanément à l'ASIME le montant du décompte final en complétant le même formulaire que lors de la demande.
 - e) Le Comité de direction étudie le formulaire mis à jour et décide d'accepter ou non le décompte final.
 - f) En cas d'approbation, le directeur de l'ASIME intègre investissement réel dans l'inventaire des locaux et ajuste l'amortissement et les intérêts. Les modifications sont prises en compte dès l'exercice en cours.
2. L'**amortissement** commence la première année qui suit la mise en service de l'installation.
3. La **durée de l'amortissement** est en principe de 30 ans mais elle peut être réduite selon la durée de vie de l'objet (5, 10, 15, 20 ou 25 ans).
4. Les **intérêts** sont calculés sur la valeur résiduelle au début de l'année.
5. Par **frais d'exploitation**, on entend :
 - La consommation d'eau, de gaz, de mazout et d'électricité
 - Le nettoyage des canalisations, le ramonage
 - Les assurances, les abonnements
 - Les machines et produits d'entretien, le personnel d'intendance et de nettoyage
6. Par **frais d'entretien** des bâtiments, on entend les travaux mineurs de réparation de dommages ou de remise en état périodique, tels que :
 - Peinture
 - Revêtements de sols
 - Stores
 - Serrurerie
 - Menuiserie
7. Par **locaux de type A**, on entend les locaux destinés aux élèves et qui puissent être facilement utilisés comme salles de classe (sans nécessiter de travaux d'aménagement). Outre les "salles de classe" proprement dites, on trouve dans cette catégorie les salles de musique, dessin, informatique et ACT/ACM. En effet, selon les effectifs, ces locaux pourraient être facilement convertis en salles de classe.
8. Par **locaux de type B**, on entend tous les autres types de locaux possédant des équipements particuliers ou des locaux destinés au personnel et/ou d'une surface insuffisante pour accueillir une classe.

Remarques

- a) Dans le barème actuel, la surface de référence d'une salle de classe est de 70 m².
Pour mémoire, la surface des salles de classe est normalisée par la DGEO (cf. *Directives et recommandations concernant les constructions scolaires*). Ce document date de juillet 2002. D'autres normes sont définies ci-dessous en attendant la révision complète de ce document. Elles sont considérées comme étant en vigueur suite à l'accord de juin 2013 :
- 78 m² pour une classe 1-4 (1^{er} cycle primaire), y compris les rangements
 - 72 m² pour une classe 5-8 (2^e cycle primaire), y compris les rangements
 - 64 m² minimum pour une classe 9-11 (cycle secondaire), y compris les rangements
- b) Suite aux recommandations de l'organe de révision dans son rapport sur l'exercice 2014, les prix et forfaits du barème devraient être actualisés en fonction de l'évolution des prix à la consommation et des coûts de la construction. Cette actualisation du barème sera entreprise durant la législature 2016-2021.

III. Récapitulatif de l'inventaire des locaux scolaires

LOCAUX D'ENSEIGNEMENT		MORGES												COURONNE MORGIEENNE						18			
		12												6									
		Niveau secondaire		Niveau primaire										Niveau primaire									
Locaux de type A	Type de local (cf. note 1)	COLLEGE DE BEAUSOBRE I	COLLEGE DE BEAUSOBRE II ET V	COLLEGE DU BLUARD	COLLEGE DE LA BURTIGNIERE	COLLEGE DE CHANEL	COLLEGE DES CHARPENTIERIERS	COLLEGE DE LA GRACIEUSE	COLLEGE DES JARDINS		COLLEGE DU PETIT-DEZALEY	COLLEGE DE PRE-MAUDRY	COLLEGE DU SQUARE CENTRAL	COLLEGE DE LA VOGEAZ		COLLEGE EN PONTET (COLOMBIER)	COLLEGE DE BELLICOT (ECHICHENS)	COLLEGE DE LULLY	COLLEGE DU FORVEY (ROMANEL-SUR-MORGES)	COLLEGE DE TOLOCHENAZ	COLLEGE DE VUFFLENS-LE-CHATEAU	163 4 4 4 11 6 192	
	Salles de classe	A	15	29	7	11	15	3	16	4		19	4	4	4		5	4	6	5	6		6
	Salles de musique	A		3		1																	
	Salles de dessin	A	1	2		1																	
	Salles d'informatique	A		2		1						1											
	Salles ACT/ACM	A	1		1	1	1					1		2			1	1		1			1
	Autres salles	A		2		3						1											
<i>Sous-total locaux de type A</i>		17	38	8	18	16	3	16	4	0	22	4	6	4	0	6	5	6	6	6	7		
		<u>55</u>												<u>101</u>						<u>36</u>			
														<u>156</u>								<u>192</u>	

Note

1. Par locaux de type A, on entend des locaux destinés aux élèves et qui puissent être facilement utilisés comme salles de classe (sans nécessiter d'importants travaux d'aménagement).

Outre les "salles de classe" proprement dites, on trouve dans cette catégorie les salles de musique, dessin, informatique et ACT/ACM.

En effet, selon les effectifs, ces locaux pourraient être facilement convertis en salles de classe.

III. Récapitulatif de l'inventaire des locaux scolaires

LOCAUX D'ENSEIGNEMENT		MORGES												COURONNE MORGIEENNE						18			
		12												6									
		Niveau secondaire		Niveau primaire										Niveau primaire									
Locaux de type B	Type de local (cf. note 2)	COLLEGE DE BEAUSOBRE I	COLLEGE DE BEAUSOBRE II ET V	COLLEGE DU BLUARD	COLLEGE DE LA BURTIGNIERE	COLLEGE DE CHANEL	COLLEGE DES CHARPENTIERIERS	COLLEGE DE LA GRACIEUSE	COLLEGE DES JARDINS		COLLEGE DU PETIT-DEZALEY	COLLEGE DE PRE-MAUDRY	COLLEGE DU SQUARE CENTRAL	COLLEGE DE LA VOGEAZ		COLLEGE EN PONTET (COLOMBIER)	COLLEGE DE BELLICOT (ECHICHENS)	COLLEGE DE LULLY	COLLEGE DU FORVEY (ROMANEL-SUR-MORGES)	COLLEGE DE TOLOCHENAZ	COLLEGE DE VUFFLENS-LE-CHATEAU		
		Salles de travaux manuels	B		2		1	1															
Salles de sciences	B	3	6		3	2																	14
Salles d'économie familiale	B					4																	4
Salles de dégagement	B	4		2	1	1		1			4	1	2	2				1					19
Bibliothèque, documentation	B		2													1	1						4
Autres salles	B																					1	1
Locaux utilisés par le PPLS	B																						0
Infirmierie	B	8			1	1					1												12
Salle des maîtres	B	1	5	1	2	2	1	1	2		2	1	1	1		1	1	2	1	2	1		28
Bureaux	B	13			7	7					1												28
Economat, archives	B	1	2		1	1																	5
<i>Sous-total locaux de type B</i>		30	17	3	16	19	1	2	2	0	8	2	3	3	0	2	2	3	1	2	3		119
			47											59								13	311
														106									
																							119
Total locaux A + B		47	55	11	34	35	4	18	6		30	6	9	7	0	8	7	9	7	8	10		
			102											160								49	
														262									311

Note

2. Par locaux de type B, on entend tous les autres types de locaux possédant des équipements particuliers, des locaux destinés au personnel et/ou d'une surface insuffisante pour accueillir une classe).

III. Récapitulatif de l'inventaire des locaux scolaires

LOCAUX SPORTIFS

Type de local (cf. notes 3 à 5)	MORGES													COURONNE MORGIEENNE							
	8													5							
	GYM. BEAUSOBRE III-IV			GYM. BURTIGNIERE	GYM. CHANEL	GYM. CHARPENTIERIERS	GYM. GRACIEUSE		GYM. LONGERAIE	GYM. PETIT-DEZALEY		GYM. SQUARE CENTRAL		GYM. ACLENS	GYM. EN PONTET (COLOMBIER)	GYM. BELLICOT (ECHICHENS)			GYM. TOLOCHENAZ	GYM. VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	
Salles de rythmique		1							1												
Salles de gymnastique	VD 1					1	1		1			1									
	VD 2		4		1	1								1	1	1			1	1	
	VD 3								1												
Bassin de natation									1												
<i>Total</i>		0	5	0	1	1	1	1	0	1	3	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1
														14							5
																					19

13

2

4

11

1

1

19

Note

- 3. Quelques caractéristiques d'une salle VD 1 : largeur 12 m x longueur 24 m x hauteur 6-7 m, aire d'évolution de 288 m².
- 4. Quelques caractéristiques d'une salle VD 2 : largeur 15 m x longueur 26 m x hauteur 7 m, aire d'évolution de 390 m².
- 5. Quelques caractéristiques d'une salle VD 3 : largeur 16 m x longueur 28 m x hauteur 7 m, aire d'évolution de 448 m².

IV. Récapitulatif des coûts des locaux scolaires

			COMPTES				ANNEE	2015
	Nbre unités	Surface [m2]	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]	C Exploitation [CHF]	D Entretien bât. [CHF]	Total [CHF]	
TOTAL PARC IMMOBILIER SCOLAIRE	36	32'644	1'794'396	1'481'784	4'211'770	1'152'360	8'640'310	
TOTAL COLLEGES	18	21'012	1'476'026	1'209'833	2'639'760	680'010	6'005'629	
COLLEGES DE MORGES	12	17'719	928'425	881'272	2'229'190	577'370	4'616'257	
COLLEGE DE BEAUSOBRE I	1	1'993	185'628	96'821	271'870	67'990	622'309	
COLLEGE DE BEAUSOBRE II ET V	1	5'030	129'763	61'961	656'600	169'130	1'017'455 cf. note 2	
COLLEGE DU BLUARD	1	629	7'798	4'553	100'720	25'180	138'250	
COLLEGE DE LA BURTIGNIERE	1	2'158	263'271	156'245	288'430	72'110	780'055	
COLLEGE DE CHANEL	1	2'135	101'458	52'388	304'570	76'180	534'597 cf. note 3	
COLLEGE DES CHARPENTIERES	1	254	104'242	62'499	32'430	8'110	207'281	
COLLEGE DE LA GRACIEUSE	1	1'422	61'750	36'671	112'000	43'000	253'420 cf. note 4	
COLLEGE DES JARDINS	1	322	515	206	47'140	11'780	59'641 cf. note 10	
COLLEGE DU PETIT-DEZALEY	1	2'313	73'255	43'631	229'730	57'450	404'066	
COLLEGE DE PRE-MAUDRY	1	342	345	138	48'850	12'220	61'553	
COLLEGE DU SQUARE CENTRAL	1	657	-	366'000	79'140	19'780	464'920 cf. note 5	
COLLEGE DE LA VOGEAZ	1	464	400	160	57'710	14'440	72'710	
COLLEGES DE LA COURONNE MORGIEUNE	6	3'293	547'601	328'561	410'570	102'640	1'389'372	
COLLEGE EN PONTET (COLOMBIER)	1	549	131'667	79'000	69'860	17'460	297'987 cf. note 6	
COLLEGE DE BELLICOT (ECHICHENS)	1	453	13'481	8'089	56'850	14'220	92'640	
COLLEGE DE LULLY	1	624	130'367	78'220	76'570	19'140	304'297	
COLLEGE DU FORVEY (ROMANEL-SUR-MORGES)	1	579	132'667	79'600	64'290	16'070	292'627	
COLLEGE DE TOLOCHENAZ	1	466	44'342	26'605	63'000	15'750	149'697	
COLLEGE DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	1	622	95'078	57'047	80'000	20'000	252'125	

Calcul coût locaux scolaires pour comptes 2015

11.04.2016

IV. Récapitulatif des coûts des locaux scolaires

			COMPTES				ANNEE	2015
	Nbre unités	Surface [m2]	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]	C Exploitation [CHF]	D Entretien bât. [CHF]	Total [CHF]	
TOTAL SPORT	14	9'303	309'619	268'452	1'239'300	389'200	2'206'571	
SALLES DE GYMNASTIQUE DE MORGES	8	6'289	54'223	115'214	794'000	250'000	1'213'437	
GYM. BEAUSOBRE III-IV	1	2'469	-	-	320'000	100'000	420'000 cf. note 7	
GYM. BURTIGNIERE	1	641	9'200	2'760	80'000	25'000	116'960	
GYM. CHANEL	1	505	45'023	27'014	80'000	25'000	177'037	
GYM. CHARPENTIER	1	426	-	-	60'000	15'000	75'000	
GYM. GRACIEUSE	1	471	-	-	60'000	15'000	75'000	
GYM. LONGERAIE	1	386	-	85'440	24'000	15'000	124'440	
GYM. PETIT-DEZALEY	1	895	-	-	110'000	40'000	150'000 cf. note 8	
GYM. SQUARE CENTRAL	1	496	-	-	60'000	15'000	75'000	
SALLES DE GYM. COURONNE MORGIE	5	2'606	255'396	153'238	365'300	114'200	888'134	
GYM. ALEN	1	554	39'319	23'592	72'000	22'500	157'411	
GYM. EN PONTET (COLOMBIER)	1	390	95'000	57'000	80'000	25'000	257'000	
GYM. BELLICOT (ECHICHENS)	1	472	53'310	31'986	53'300	16'700	155'296	
GYM. TOLOCHENAZ	1	722	-	-	80'000	25'000	105'000	
GYM. VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	1	468	67'767	40'660	80'000	25'000	213'427	
AUTRES LOCAUX DE SPORT	1	408	-	-	80'000	25'000	105'000	
NATATION PETIT-DEZALEY	1	408	-	-	80'000	25'000	105'000 cf. note 9	

Calcul coût locaux scolaires pour comptes 2015

11.04.2016

IV. Récapitulatif des coûts des locaux scolaires

			COMPTES	ANNEE	2015		
	Nbre unités	Surface [m2]	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]	C Exploitation [CHF]	D Entretien bât. [CHF]	Total [CHF]
TOTAL AUTRES LOCAUX	4	2'329	8'750	3'500	332'710	83'150	428'110
THEATRE DE BEAUSOBRE V	1	1'192	-	-	170'290	42'570	212'860 cf. note 2
BÂTIMENT DES FOSSES	1	187	-	-	26'710	6'680	33'390 cf. note 10
MAISON DE MAÎTRE DE LA GRACIEUSE	1	353	8'750	3'500	50'420	12'600	75'270 cf. note 11
LES GRANDES-ROCHES	1	597	-	-	85'290	21'300	106'590

Notes

1. Dans le cadre du droit du bail, la jurisprudence admet que l'on répercute les frais financiers des travaux à plus-value en utilisant l'une des deux méthodes simplifiées suivantes :

a) Soit en prenant en compte le taux d'intérêt et la moitié du capital investi

b) Soit en prenant en compte la moitié du taux d'intérêt et la totalité du capital investi : c'est ce qui figure dans la colonne "B Intérêts fixes"

2. Les salles de musique ont été comptabilisées dans les locaux d'enseignement (et supprimées du théâtre).

3. Les travaux ont été amortis en 2014 et non en 2015 comme prévu dans le budget 2015.

4. La location des locaux COES au SESAF a été prise en compte et la maison de maître de la Gracieuse a été séparée du collège du même nom.

5. Le montant des intérêts a été ajusté en 2015 pour correspondre au loyer réel.

6. Intégration des locaux de rangement dans les salles de classe.

7. Suppression du hall qui sert de réfectoire.

8. Correction type de salle de gymnastique en VD 3.

9. Modification suite au courrier de la Ville de Morges du 07.12.2015.

10. Le bâtiment des Fossés a été distingué du collège des Jardins.

11. La maison de maître de la Gracieuse a été distinguée du collège du même nom.

V. Comparaison entre résultats des comptes et budget

	Comptes 2015			Budget 2015	Ecart entre comptes 2015 et budget 2015		
	Collèges	Salles de gymnastique	Autres locaux	Total	Total	Ecart	%
TOTAL PARC IMMOBILIER SCOLAIRE	6'005'629	2'101'571	533'110	8'640'310	8'856'070	-215'760	-2.4%
COMMUNE DE MORGES	4'616'257	1'213'437	533'110	6'362'805	6'561'404	-198'600	-3.0%
BEAUSOBRE 1	622'309			622'309	639'029	-16'720	-2.6%
BEAUSOBRE 2-3-4-5	1'017'455	420'000		1'437'455	1'550'845	-113'390	-7.3% cf. note 1
BLUARD	138'250			138'250	138'250	-	
BURTIGNIERE	780'055	116'960		897'015	910'085	-13'070	-1.4%
CHANEL	534'597	177'037		711'634	717'344	-5'710	-0.8%
CHARPENTIER	207'281	75'000		282'281	282'281	-	
GRACIEUSE	253'420	75'000		328'420	390'740	-62'320	-15.9% cf. note 2
JARDINS-FOSSES	59'641			59'641	60'351	-710	-1.2%
LONGERAIE		124'440		124'440	124'440	-	
PETIT-DEZALEY	404'066	150'000		554'066	540'316	13'750	2.5% cf. note 3
PRE-MAUDRY	61'553			61'553	61'553	-	
SQUARE CENTRAL	464'920	75'000		539'920	535'350	4'570	0.9% cf. note 4
VOGEAZ	72'710			72'710	72'710	-	
THÉÂTRE DE BEAUSOBRE			212'860	212'860	212'860	-	
MAISON DE MAÎTRE DE LA GRACIEUSE			75'270	75'270	75'270	-	
BÂTIMENT DES FOSSES			33'390	33'390	33'390	-	
BASSIN DE NATATION DU PETIT-DEZALEY			105'000	105'000	110'000	-5'000	-4.5% cf. note 5
GRANDES-ROCHES			106'590	106'590	106'590	-	
COURONNE MORGIEENNE	1'389'372	888'134		2'277'505	2'294'666	-17'160	-0.7%
ACLENS		157'411		157'411	157'411	-	
BREMBLENS							
EN PONTET (COLOMBIER)	297'987	257'000		554'987	566'607	-11'620	-2.1%
BELLICOT (ECHICHENS)	92'640	155'296		247'936	249'726	-1'790	-0.7%
LULLY	304'297			304'297	304'297	-	
FORVEY (ROMANEL-SUR-MORGES)	292'627			292'627	295'487	-2'860	-1.0%
ST-SAPHORIN							
TOLOCHENAZ	149'697	105'000		254'697	254'697	-	
VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	252'125	213'427		465'552	466'442	-890	-0.2%

Notes 1 à 5 concernant l'écart entre les comptes 2015 et le budget 2015

De manière générale, les coûts ont pu être réduits grâce à une analyse détaillée de l'inventaire des locaux et du mode de calcul des coûts.

Davantage de locaux ont été pris en compte dans un calcul des coûts d'exploitation et d'entretien au forfait et non au m² (locaux de type A).

De plus, certains événements spécifiques ont influencé les chiffres :

- 1. Beausobre 2 : diminution en raison de la suppression du hall des salles de gymnastique qui sert de réfectoire.*
- 2. Gracieuse : diminution en raison de la location des locaux COES (enseignement spécialisé) par le SESAF.*
- 3. Petit-Dézaley : augmentation en raison de la modification du type de salle en VD 3.*
- 4. Square Central : augmentation en raison de l'ajustement au loyer réel.*
- 5. Bassin de natation du Petit-Dézaley : diminution suite au courrier de la Ville de Morges du 07.12.2015.*

Pour avoir l'explication des autres écarts, se référer aux notes de la feuille "Récapitulatif des coûts".

V. Comparaison entre résultats des comptes et budget

Budget 2015	Comptes 2014	Ecart entre budget 2015 et comptes 2014	
Total	Total	Ecart	%

TOTAL PARC IMMOBILIER SCOLAIRE	8'856'070	8'258'224	597'846	7.2%
---------------------------------------	------------------	------------------	----------------	-------------

COMMUNE DE MORGES	6'561'404	6'659'770	-98'366	-1.5%
BEAUSOBRE 1	639'029	632'822	6'207	1.0% <i>cf. note 6</i>
BEAUSOBRE 2-3-4-5	1'550'845	1'914'015	-150'310	-7.9% <i>cf. note 7</i>
BLUARD	138'250	142'149	-3'899	-0.4% <i>cf. note 8</i>
BURTIGNIERE	910'085	910'085	-	
CHANEL	717'344	717'344	-	
CHARPENTIERES	282'281	282'281	-	
GRACIEUSE	390'740	411'000	55'010	127.3% <i>cf. note 9</i>
JARDINS-FOSSES	60'351	43'221	50'520	116.9% <i>cf. note 10</i>
LONGERAIE	124'440	124'440	-	
PETIT-DEZALEY	540'316	706'210	-55'894	-7.9% <i>cf. note 11</i>
PRE-MAUDRY	61'553	61'553	-	
SQUARE CENTRAL	535'350	535'350	-0	0.0%
VOGEAZ	72'710	72'710	-	
THEÂTRE DE BEAUSOBRE	212'860			
MAISON DE MAÎTRE DE LA GRACIEUSE	75'270			
BÂTIMENT DES FOSSES	33'390			
BASSIN DE NATATION DU PETIT-DEZALEY	110'000			
GRANDES-ROCHES	106'590	106'590	-	
COURONNE MORGIEUNE	2'294'666	1'598'454	696'212	43.6%
ACLENS	157'411	176'341	-18'930	-10.7% <i>cf. note 12</i>
BREMBLENS	-	18'750	-18'750	<i>cf. note 13</i>
EN PONTET (COLOMBIER)	566'607			
BELLICOT (ECHICHENS)	249'726	370'978	445'355	120.0% <i>cf. note 14</i>
LULLY	304'297	196'577	107'720	54.8% <i>cf. note 15</i>
FORVEY (ROMANEL-SUR-MORGES)	295'487	110'403	185'084	167.6% <i>cf. note 16</i>
ST-SAPHORIN	-			
TOLOCHENAZ	254'697	258'963	-4'266	-1.6% <i>cf. note 17</i>
VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	466'442	466'442	-0	0.0%

Notes 6 à 17 concernant l'écart entre le budget 2015 et les comptes 2014

6. Réaménagement des surfaces utilisées par l'ASIME.

7. Amortissement de la salle gymnastique terminé. Dans le budget 2015, les collèges et les salles de gymnastique ont été distingués du théâtre.

8. Amortissement des vitrages terminé.

9. Dans les comptes 2014, diminution due à la rétrocession du montant de la location des locaux COES par le SESAF. Dans le budget 2015, le collège a été distingué de la Maison de maître (occupé par le PPLS).

10. Amortissement direction terminé. Augmentation en raison des classes aux 1er et 2e étage. Dans le budget 2015, le collège des Jardins a été distingué du bâtiment des Fossés (occupé par le PPLS).

11. Plusieurs amortissements terminés. Diminution due à la location de la salle de gymnastique à la Fondation de Vernand. Dans le budget 2015, le collège et la salle de gym. ont été distingués du bassin de natation.

12. Fermeture d'une ancienne salle de classe

13. Fermeture d'une ancienne salle de classe

14. Nouvelle construction à Colombier : 5 salles de classe et 1 salle de gymnastique. Fermeture 2 anciennes classes à Echichens. Fermeture de 2 anciennes salles de classe et d'une salle de rythmique à St-Saphorin.

15. Agrandissement : 2 salles de classe.

16. Agrandissement : 2 salles de classe et 1 salle ACT-dégagement.

17. Amortissement chaufferie terminé.

VI. Coût d'un local de type A (salle de classe ou équivalent)

	Nbre locaux de type A	Surface locaux A [m ²]	Surface moyenne local A [m ²]	Proportion surface constituée de locaux de type A	Coûts exploitation et entretien par local A [CHF]	Coût total par local A [CHF]
ENSEMBLE DES COLLEGES	188	14'854	79		12'655	29'179
COLLEGES DE MORGES	152	11'915	77		12'588	24'472
COLLEGE DE BEAUSOBRE I	17	1'280	75	64%	12'840	23'510 cf. note 2
COLLEGE DE BEAUSOBRE II ET V	35	2'744	78	55%	12'870	15'859
COLLEGE DU BLUARD	8	484	61	77%	12'110	13'297
COLLEGE DE LA BURTIGNIERE	18	1'399	78	65%	12'985	28'094 cf. note 3
COLLEGE DE CHANEL	16	1'123	70	53%	12'517	17'575
COLLEGE DES CHARPENTIERIS	3	237	79	93%	12'609	64'469 cf. note 4
COLLEGE DE LA GRACIEUSE	16	1'338	84	94%	12'644	14'903
COLLEGE DES JARDINS	4	272	68	84%	12'443	12'595
COLLEGE DU PETIT-DEZALEY	21	1'895	90	82%	11'204	15'764
COLLEGE DE PRE-MAUDRY	4	280	70	82%	12'500	12'599
COLLEGE DU SQUARE CENTRAL	6	523	87	80%	13'124	61'683 cf. note 5
COLLEGE DE LA VOGEAZ	4	340	85	73%	13'217	13'320
<i>Minimum</i>					11'204	12'595
<i>Maximum</i>					13'217	64'469
COLLEGES DE LA COURONNE MORGIEENNE	36	2'939	82		12'722	33'885
COLLEGE EN PONTET (COLOMBIER)	6	480	80	87%	12'724	43'422 cf. note 6
COLLEGE DE BELLICOT (ECHICHENS)	5	405	81	89%	12'708	16'565
COLLEGE DE LULLY	6	508	85	81%	12'986	41'288 cf. note 6
COLLEGE DU FORVEY (ROMANEL-SUR-MORGES)	6	549	92	95%	12'699	46'244 cf. note 6
COLLEGE DE TOLOCHENAZ	6	445	74	95%	12'534	23'825
COLLEGE DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	7	552	79	89%	12'678	31'964 cf. note 7
<i>Minimum</i>					12'534	16'565
<i>Maximum</i>					12'986	46'244

Notes

1. Les coûts d'exploitation et d'entretien varient peu (min. CHF 12'204, max. CHF 13'217).
2. Beausobre 1 : l'amortissement est élevé (CHF 185'628).
3. Burtignière : l'amortissement est élevé (CHF 263'271).
4. Charpentiers : l'amortissement est élevé (CHF 104'242) et 93 % de la surface est constituée de locaux de type A.
5. Square Central : coût élevé en raison de la location.
6. Colombier, Lully et Romanel : travaux réalisés en 2014.
7. Vufflens : l'amortissement est élevé (CHF 95'078) et 89 % de la surface est constituée de locaux de type A.
8. Les coûts peuvent varier en fonction des facteurs suivants :
 - Coût élevé de la construction en raison de contraintes locales (par exemple agrandissement)
 - Surface des salles de classe dépassant la norme minimale fixée par la DGEO
 - Prise en compte de coûts qui ne sont pas strictement liés aux locaux scolaires
 - Proportion des travaux déjà amortis
 - Proportion entre les locaux de type A et ceux de type B

VII. Récapitulatif des amortissements et des intérêts des locaux scolaires

COMPTES ANNEE 2015

	Nbre	Année	Investissement [CHF]	Durée	Echéance	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]
TOTAL PARC IMMOBILIER ASIME			52'381'466			1'794'396	1'481'784
COLLEGES DE MORGES	12		26'700'938			928'425	881'272
COLLÈGE DE BEAUSOBRE I	1		4'834'026			185'628	96'821
Salles de sciences		1999	239'384	20	2018	11'969	4'788
Enveloppe		2001	4'183'441	30	2030	139'447	83'668
Chaufferie centrale		2009	163'081	20	2028	7'613	3'045
Rénovation cabinet dentaire		2012	248'120	10	2021	26'600	5'320
COLLÈGES DE BEAUSOBRE II-III-IV-V	1		3'121'793			129'763	61'961
Etanchéité (Beausobre III et IV)		2001	316'597	15	2015	21'106	6'332
Stores (Beausobre II-III)		2006	141'670	10	2015	14'167	2'833
Locaux musique et aula (Beausobre IV-V)		1986	2'250'000	30	2015	75'000	45'000
Câblage Internet		2001	56'300	20	2020	2'815	1'126
Chaufferie centrale		2009	357'226	20	2028	16'675	6'670
COLLÈGE DU BLUARD	1		227'625			7'798	4'553
Réfection		1986	215'025	30	2015	7'168	4'301
Câblage Internet		2001	12'600	20	2020	630	252
COLLÈGE DE LA BURTIGNIÈRE	1		7'812'225			263'271	156'245
Construction		1999	7'463'699	30	2028	248'790	149'274
Salle de sciences supplémentaire		2001	176'726	30	2030	5'891	3'535
Locaux de direction		2007	171'800	20	2026	8'590	3'436

VII. Récapitulatif des amortissements et des intérêts des locaux scolaires

COMPTES ANNEE 2015

	Nbre	Année	Investissement [CHF]	Durée	Echéance	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]
COLLÈGE DE CHANEL	1		3'540'022			101'458	52'388
Cours		1985	83'618	30	2014	-	-
Extension		2003	2'256'704	30	2032	75'223	45'134
Réfection toitures bâtiment B		2007	180'000	20	2026	9'000	3'600
Câblage Internet		2001	20'700	20	2020	1'035	414
Transformation direction (Morges Est)		2010	162'000	10	2019	16'200	3'240
Changement production chaleur		2016	837'000	20	2035	-	-
COLLÈGE DES CHARPENTIERIS	1		3'124'955			104'242	62'499
Construction		1989	3'120'355	30	2018	104'012	62'407
Câblage Internet		2001	4'600	20	2020	230	92
COLLÈGE DE LA GRACIEUSE	1		1'833'535			61'750	36'671
Enveloppe		1991	1'795'635	30	2020	59'855	35'913
Câblage Internet		2001	37'900	20	2020	1'895	758
COLLÈGE DES JARDINS	1		10'300			515	206
Câblage Internet		2001	10'300	20	2020	515	206
COLLÈGE DU PETIT-DÉZALEY	1		2'181'557			73'255	43'631
Enveloppe		1994	2'149'357	30	2023	71'645	42'987
Câblage Internet		2001	32'200	20	2020	1'610	644
COLLÈGE DE PRÉ-MAUDRY	1		6'900			345	138
Câblage Internet		2001	6'900	20	2020	345	138
COLLÈGE DU SQUARE CENTRAL	1		-			-	366'000
Location							366'000
COLLÈGE DE LA VOGÉAZ	1		8'000			400	160
Câblage Internet		2001	8'000	20	2020	400	160

cf. note 3

cf. note 4

VII. Récapitulatif des amortissements et des intérêts des locaux scolaires

COMPTES ANNEE 2015

	Nbre	Année	Investissement [CHF]	Durée	Echéance	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]
COLLEGES DE LA COURONNE MORGIEENNE	6		16'354'947			547'601	328'561
COLLÈGE EN PONTET (COLOMBIER)	1		3'950'000			131'667	79'000
Construction		2015	3'950'000	30	2044	131'667	79'000
COLLÈGE DE BELLICOT (ECHICHENS)	1		404'441			13'481	8'089
Classe		1992	404'441	30	2021	13'481	8'089
COLLÈGE DE LULLY	1		3'867'534			130'367	78'220
Classes		1992	2'360'000	30	2021	78'667	47'200
Agrandissement		2015	1'507'534	30	2044	51'700	31'020
COLLÈGE DU FORVEY (ROMANEL-SUR-MORGES)	1		3'950'380			132'667	79'600
Construction		1993	1'300'000	30	2022	43'333	26'000
Agrandissement		2015	2'650'380	30	2044	89'333	53'600
COLLÈGE DE TOLOCHENAZ	1		1'330'250			44'342	26'605
Salles supplémentaires		1997	60'000	30	2026	2'000	1'200
Rénovation		2009	1'270'250	30	2038	42'342	25'405
COLLÈGE DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	1		2'852'342			95'078	57'047
Construction		1993	2'852'342	30	2022	95'078	57'047

VII. Récapitulatif des amortissements et des intérêts des locaux scolaires

COMPTES ANNEE 2015

	Nbre	Année	Investissement [CHF]	Durée	Echéance	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]
SALLES DE GYMNASTIQUE DE MORGES	8		1'488'700			54'223	115'214
SALLES DE GYMNASTIQUE DE BEAUSOBRE	1		-			-	-
...							
SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA BURTIGNIÈRE	1		138'000			9'200	2'760
Rénovation sols et vestiaires		2012	138'000	15	2026	9'200	2'760
SALLE DE GYMNASTIQUE DE CHANEL	1		1'350'700			45'023	27'014
Réfection		2005	1'350'700	30	2034	45'023	27'014
SALLE DE GYMNASTIQUE DES CHARPENTIER	1		-			-	-
...							
SALLE DE GYMNASTIQUE DU PETIT-DÉZALEY	1		-			-	-
...							
SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA GRACIEUSE	1		-			-	-
...							
SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA LONGERAIE	1		-			-	85'440
Location							85'440
SALLE DE GYMNASTIQUE DU SQUARE CENTRAL	1		-			-	-
Location							-
AUTRES LOCAUX SPORTIFS DE MORGES	1		-			-	-
BASSIN DE NATATION DU PETIT-DÉZALEY	1		-			-	-
...							

VII. Récapitulatif des amortissements et des intérêts des locaux scolaires

COMPTES ANNEE 2015

	Nbre	Année	Investissement [CHF]	Durée	Echéance	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]
SALLES DE GYMNASTIQUE DE LA COURONNE MORGIEENNE	5		7'661'881			255'396	153'238
SALLE DE GYMNASTIQUE D'ACLENS	1		1'179'582			39'319	23'592
Construction		1989	1'179'582	30	2018	39'319	23'592
SALLE DE GYMNASTIQUE EN PONTET (COLOMBIER)	1		2'850'000			95'000	57'000
Construction		2015	2'850'000	30	2044	95'000	57'000
SALLE DE GYMNASTIQUE DE BELLICOT (ECHICHENS)	1		1'599'299			53'310	31'986
Construction		1989	1'599'299	30	2018	53'310	31'986
SALLE DE GYMNASTIQUE DE TOLOCHENAZ	1		-			-	-
...							
SALLE DE GYMNASTIQUE DE VUFFLENS-LE CHÂTEAU	1		2'033'000			67'767	40'660
Construction		1993	2'033'000	30	2022	67'767	40'660

VII. Récapitulatif des amortissements et des intérêts des locaux scolaires

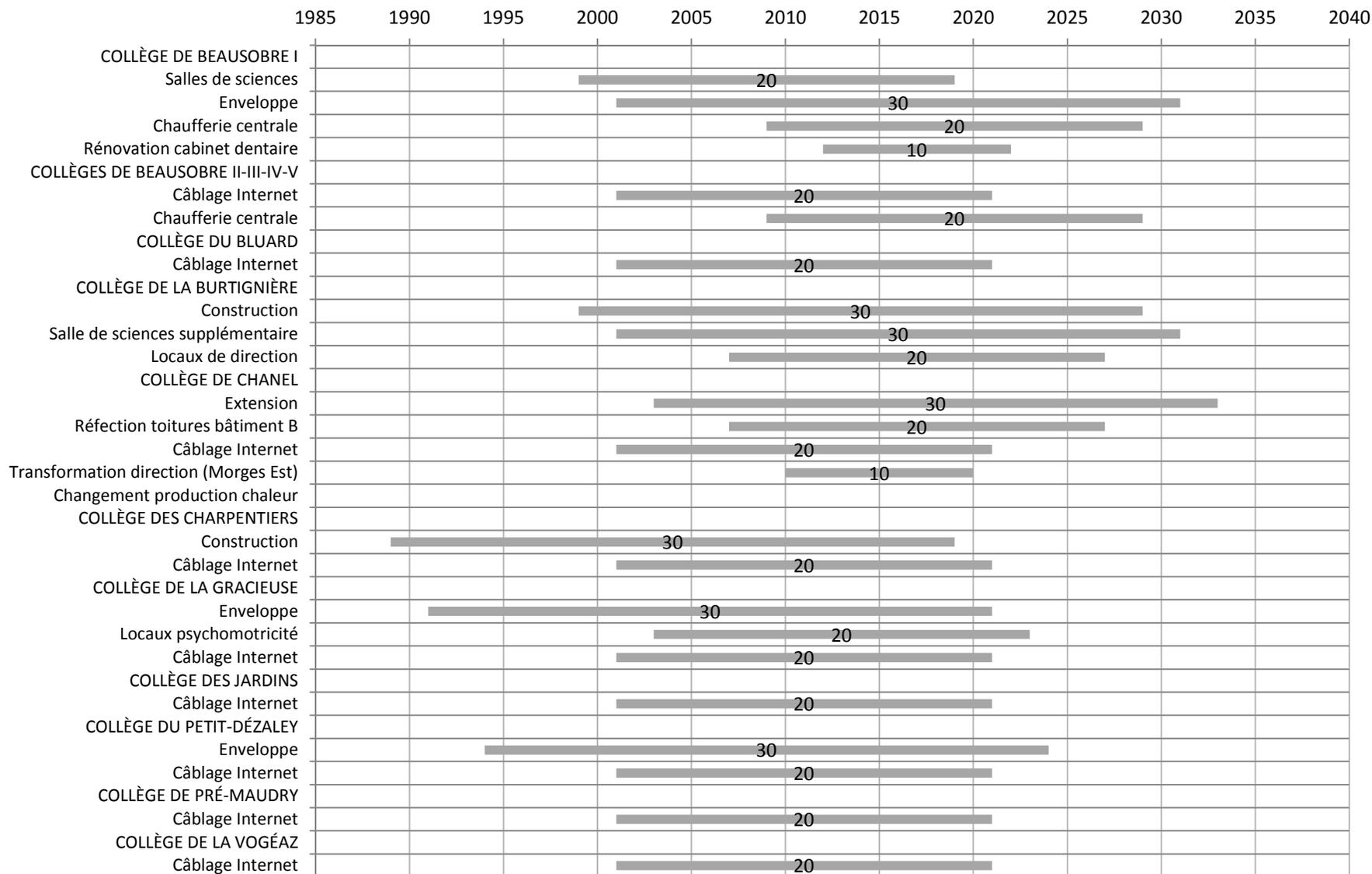
COMPTES ANNEE 2015

	Nbre	Année	Investissement [CHF]	Durée	Echéance	A Amortissement [CHF]	B Intérêts fixes [CHF]
AUTRES LOCAUX	4		175'000			8'750	3'500
THEÂTRE DE BEAUSOBRE	1		-			-	-
-							
BÂTIMENT DES FOSSÉS	1		-			-	-
-							
MAISON DE MAÎTRE DE LA GRACIEUSE	1		175'000			8'750	3'500
Locaux psychomotricité		2003	175'000	20	2022	8'750	3'500
LES GRANDES-ROCHES	1		-			-	-
...						-	-

Notes

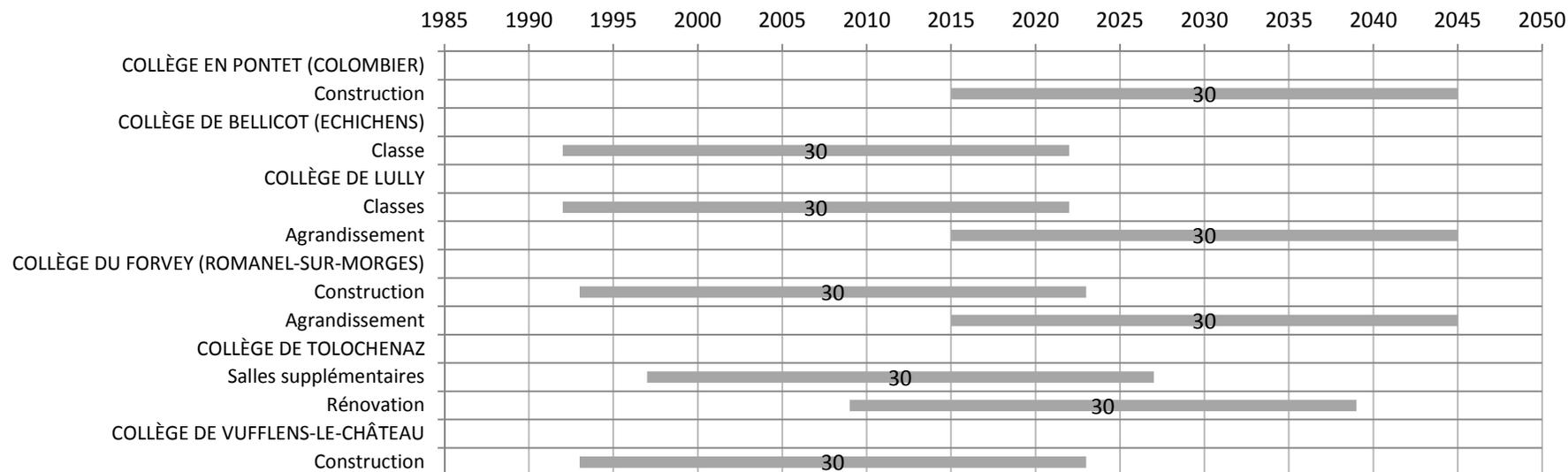
1. L'amortissement et les intérêts sont comptés dès la première année complète après les travaux.
2. Dans le cadre du droit du bail, la jurisprudence admet que l'on répercute les frais financiers des travaux à plus-value en utilisant l'une des 2 méthodes simplifiées suivantes :
 - a) Soit en prenant en compte le taux d'intérêt et la moitié du capital investi
 - b) Soit en prenant en compte la moitié du taux d'intérêt et la totalité du capital investi : c'est ce qui figure dans la colonne "B Intérêts fixes"
3. L'amortissement a pris fin en 2014 et non en 2015 comme prévu dans le budget 2015.
4. Le montant a été ajusté en 2015 pour correspondre au loyer réel.

Collèges de Morges



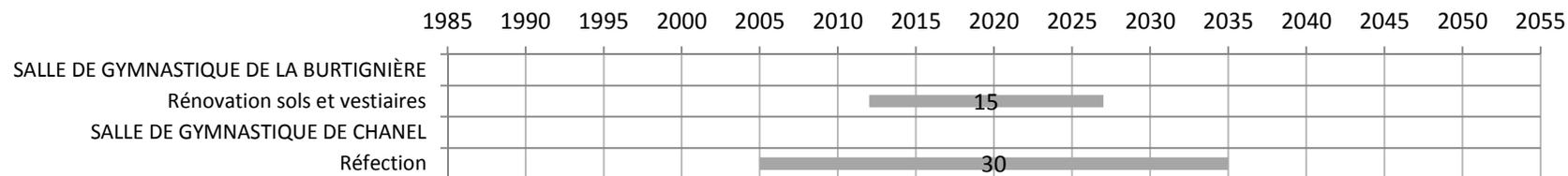
VIII. Planification de l'amortissement des locaux scolaires

Collèges de la Couronne morgienne



VIII. Planification de l'amortissement des locaux scolaires

Salles de gymnastique de Morges



Salles de gymnastique de la Couronne morgienne

